

COMMISSION SPORTIVE

Réunion du mercredi 14/05/2025
Procès-verbal n° 28
Par consultation électronique

Président M. Éric MAIOROFF
Présents MM. Grégory BOUCHET, Christian DELCEL, Philippe GUILBAULT et Jean-Louis OLIVIER

Approbation du PV n°27 sans modification

DATES A RETENIR

- Dimanche 1^{er} juin : Tour préliminaire du trophée des champions
- Samedi 14 juin : Finale du trophée des champions
- Samedi 21 juin et dimanche 22 juin : Finales des Coupes et Challenges

DÉPARTEMENTAL 4

Match n° 28960277 : Jaunay Marigny (2) – FC Beaulieu (1) en poule F du 26/04/25

Évocation

La commission homologue la décision de la Commission Litiges et Contentieux du 07/05/25 (PV n°33) qui donne match perdu par pénalité (5-0, -1 point) à l'équipe du FC Beaulieu (1) pour en donner le gain à l'équipe de Jaunay Marigny (2) (5-0, 3 points).

Considérant que l'équipe du FC Beaulieu (1) a donc participé à la rencontre citée en rubrique, la Commission retire 3 points supplémentaires à l'équipe du FC Beaulieu (1) comme le prévoit le règlement financier du District de la Vienne de Football.

Dossier classé

DÉPARTEMENTAL 5

Match n° 28956662 : FC 3 Vallées 86 (5) – Payroux Charroux Mauprévoir (2) en poule I du 27/03/25

Réserve

La commission homologue la décision de la Commission Litiges et Contentieux du 07/05/25 (PV n°33) qui donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe du FC 3 Vallées 86 (5) pour en donner le gain à l'équipe de Payroux Charroux Mauprévoir (2) (3-0, 3 points).

Dossier classé.

Match n° 28956039 : St Léger de Montbrillais (2) – Sammarçolles (2) en poule A du 18/05/25

Demande du club de St Léger de Montbrillais pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission Départementale de l'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, l'arbitre sera à la charge du club de St Léger de Montbrillais.

Match n° 28956579 : Haims (1) – La Chapelle Viviers (1) en poule G du 18/05/25

Demande du club de La Chapelle Viviers pour désigner 3 arbitres sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission Départementale de l'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, les arbitres seront à la charge du club de La Chapelle Viviers.

FORFAIT

Match n° 28956280 : Jardres (2) – Villeneuve (1) du 11/05/2025 en poule B

2^{ème} forfait de l'équipe de Jardres (2) (sans déplacement de l'équipe de Villeneuve (1)).

Amende de 35€ au club de Jardres.

CHALLENGE MARCEL RENAUDIE

Match n° 53328085 : Jouhet Pindray (1) – Poitiers 3 Cités (3) du 04/05/25

Réserve

La commission homologue la décision de la Commission Litiges et Contentieux du 07/05/25 (PV n°33) qui enregistre le résultat inscrit sur la feuille de match à savoir 2 à 1 en faveur de Poitiers 3 cités (3).

L'équipe de Poitiers 3 cités (3) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Les droits de réserve (42€) seront débités au club de Jouhet Pindray.

Dossier classé

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

Prochaine réunion : sur convocation.

Le président, Eric Maïoroff.

Le Secrétaire, Grégory Bouchet